

370.9714
G8821q
1930



Bibliothèque Nationale du Québec

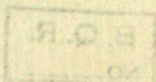
173289
35500

Abbé LIONEL GROULX

Quelques causes de nos insuffisances

Causerie
au Cercle Universitaire de Montréal
le vingt-six avril 1930

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE DE MONTRÉAL



P845.99
G 918 ci

LA
418
Q8G7 [S]

BRITISH
TOPICS-TMAS

B. Q. R.
NO. 1405

Quelques causes de nos insuffisances

Les occasions et peut-être même les raisons ne nous manquent pas de gémir sur nos insuffisances, particulièrement dans l'ordre économique. C'est un fait assez connu qu'entre eux les Canadiens français — surtout ceux des classes instruites — médisent d'eux-mêmes et vigoureusement. Pour les entraîner à se louer, et timidement, il faut le 24 juin ou la présence d'un étranger. Sévérité très superficielle, puisqu'au fond il n'y a que les gens qui s'estiment beaucoup à dire d'eux-mêmes tant de mal et avec tant d'apreté.

J'avoue que l'étude de l'histoire incline plutôt à l'indulgence. Elle y incline parce qu'elle révèle la complexité des choses humaines et met en garde contre les explications trop sévères parce que trop simplistes. Elle apprend, par exemple, à ne rien expliquer, dans la vie d'un peuple, par les seules causes prochaines, n'y ayant un seul aspect de la vie contemporaine, un seul déficit, une seule faiblesse nationale qui ne se rattache à quelque cause reculée, au cheminement lointain. Dans l'état, la condition d'aujourd'hui, elle fait donc voir la part de l'hérité, de l'involontaire. Et c'est une lumière où, presque toujours, les peuples arriérés prennent figure de victimes plus que de coupables.

Je voudrais, ce soir, vous en persuader quelque peu, par un simple coup d'oeil sur notre passé scolaire. Au fond de nos insuffisances actuelles, il y a d'anciennes, de longues insuffisances politiques, sociales, économiques, mais surtout intellectuelles. Et pour ne point nous considérer comme le premier des peuples — ce

qui restera le privilège inviolable du 24 juin, — peut-être estimerez-vous quelques-unes de nos rigueurs d'aujourd'hui comme autant d'injustices.

I

Au moment où s'achève le régime français, la Nouvelle-France se trouve pourvue d'un système à peu près complet d'instruction publique. Nous n'allons pas jusqu'à prétendre, avec un voyageur français de passage jadis au Canada, que "les Indiens de la Nouvelle-France eurent plus d'instituteurs que les Champenois et les Limousins" du temps. Mais, proportionnellement à sa population, la colonie possède autant de petites écoles que la métropole. Elle possède son enseignement spécial: écoles ménagères, écoles d'agriculture, écoles techniques; elle possède son enseignement secondaire, des écoles latines et ce collège des Jésuites de Québec, qui se donne le ton, les allures d'un collège européen, et où s'ébauchent quelques formes de l'enseignement supérieur. Ce système, la colonie possédait aussi les moyens de le soutenir et de le développer: gratifications royales, dotations en terre et en argent à des institutions corporatives qui en retour fournissaient les maisons, l'outillage de l'enseignement et surtout le personnel, un personnel assuré, par les hautes sources où il s'alimente, d'un recrutement et d'un dévouement indéfinis.

Qu'on note toutefois ce double fait: tout ce système d'enseignement tient en entier à une seule puissance, à une seule institution: l'Eglise. Et l'Eglise a fait en prati-

que de l'enseignement en Nouvelle-France un service social gratuit. Ainsi le veut, dans presque tous les pays d'Europe, l'ancien régime: l'instruction populaire ne relève que de l'initiative individuelle ou de l'initiative des églises. Si la monarchie française fait proclamer par ses juristes son droit d'enseigner comme faisant "partie de la souveraineté royale", elle ne va pas jusqu'à faire passer sa prétention dans les faits. Ce n'est qu'à la fin du 18e siècle qu'Adam Smith, novateur sur ce point, fera de l'éducation du peuple une fonction d'Etat, parce que ainsi l'exigeraient, au dire du philosophe écossais, les formidables besoins des nations modernes.

II

Or, en 1760, ceci d'assez grave se produisait dans la vie de la Nouvelle-France, qu'elle était conquise par les armes anglaises. Seul, il faut le noter encore, seul de toutes les grandes colonies européennes dans les deux Amériques, ce pays aurait à subir l'assez grave accident historique de changer de métropole, à la suite d'une guerre de conquête. Que devenait l'Eglise, unique soutien de la vie scolaire et intellectuelle?

L'Eglise, elle est d'abord cruellement atteinte dans ses effectifs. Il lui restait 181 prêtres en 1759; elle n'en compte plus que 138 en 1766. Ses anciennes sources de recrutement sont taries. Impuissant à remplir ses cadres au pays, le clergé canadien n'avait pas cessé, sous l'ancien régime, d'emprunter au clergé de France. Cette ressource lui sera ravie. Sauf à l'époque de la révolution française où une quarantaine de proscrits pourront passer la mer, mais non tous pour rester, la venue des prêtres français au Canada sera sévèrement prohibée. Pour des raisons que l'on devine et qui tiennent principalement aux relations politiques et diplomatiques entre les deux rives de la

Manche, les suppliques les plus pressantes, les plus émouvantes des colons n'y pourront rien. L'un de nos gouverneurs, le suisse Haldimand, croira décerner à un candidat à l'épiscopat, l'abbé Hubert, le plus victorieux des certificats, en écrivant de lui: "Il a cet avantage particulier sur d'autres prêtres canadiens d'un égal mérite qu'il n'a jamais été en France..."

Ce n'est pas que les fils du pays ne se portent à la rescousse de cette grande pitié de l'Eglise canadienne. Fermé en 1757, le séminaire de Québec, alors le seul séminaire du pays, ne rouvre ses portes qu'en 1765. Cependant de 1766 à 1795, il y aura 140 ordinations; mais il y aura aussi 134 décès. En sorte que trente ans après la conquête, bien que les catholiques du Canada eussent plus que doublé en nombre, atteignant 160,000 âmes, les prêtres en restaient au même effectif qu'en 1760: exactement 146 en 1790, ce qui veut dire moins d'un prêtre pour 10,000 fidèles. Ce qui veut dire aussi, vu la faible densité de notre population, des curés ou des missionnaires desservant des territoires vastes comme des diocèses et pour qui, observe avec tristesse Mgr Hubert, "les fatigues sont telles qu'il meurt beaucoup de jeunes prêtres au Canada".

Cette pénible situation persistait encore en 1822. Cette année-là, quelques prêtres fondaient la *Société pour encourager l'éducation ecclésiastique*. Que disait leur manifeste rédigé par des prêtres et adressé à des prêtres? "L'état déplorable où est réduit ce diocèse par la disette des prêtres", y lit-on, "offre aux amis de la religion un sujet de réflexion qui ne peut que répandre l'amertume dans leur âme..."

"Partout des paroisses d'une étendue et d'une population immenses, confiées aux soins d'un seul pasteur; beaucoup d'autres privées de prêtres résidents; des missions lointaines où les fidèles meurent privés des secours de la religion; un

nombre de cantons nouvellement habités, qui demandent en vain des ouvriers évangéliques; parmi le clergé, les uns accablés sous le poids des fatigues, les autres privés de santé à la fleur de l'âge et succombant sous le fardeau du ministère; tel, et plus affligeant encore, est le tableau qu'offre l'Eglise du Canada. . .”

Ces prêtres, harassés par leur tâche et bien incapables de s'occuper d'autre chose que du strict ministère, peuvent-ils au moins compter sur leurs anciens auxiliaires, les Récollets, les Jésuites, les prêtres des séminaires? Dès après le traité de Paris, Jésuites et Récollets étaient frappés à mort par l'interdiction de se recruter. Tous les professeurs du collège de Québec étaient déjà passés en France après la capitulation de Montréal. En 1775, deux ans après le bref de Clément XIV supprimant la Compagnie de Jésus, un ordre venu de Londres intimait à Carleton de dissoudre les Jésuites au Canada. Déjà réduits à douze en 1775, puis à trois en 1790, le dernier Jésuite s'éteignait en 1800. Quant aux Récollets, divisés en deux petites bandes de quatre prêtres et de quelques frères lais, ils feraient tête de leur mieux à leur douloureuse destinée, mais pour cesser d'exister, comme ordre, en 1796, après l'incendie de leur église et de leur hospice de Québec. De religieux, il n'existera plus aucun ordre au Canada jusqu'en 1837 où les premiers à paraître seront les Frères des Ecoles chrétiennes. Plus heureux, les prêtres des séminaires seront autorisés à se recruter, pourvu qu'ils le fassent au pays. Mais, à Québec, en 1790, ils ne formeront encore qu'une communauté minuscule de 7 prêtres; tandis qu'à Montréal, des 28 Sulpiciens restés à l'heure de la conquête, il se trouve à peine 10.

Le spectacle se fait-il plus consolant si l'on se tourne vers les communautés de femmes? Un texte de la capitulation de Montréal a paru leur réserver plus de clémence. Ce-

pendant, Carleton, sur ordre venu d'un ministre de Sa Majesté, lord Hillsborough, Carleton intime à la Congrégation de Notre-Dame de n'admettre que des novices vénérables d'au moins trente ans révolus et de ne le faire que sur un permis de Son Excellence. Pendant neuf ans, les Ursulines tiendront fermé leur noviciat “dans la crainte où nous étions”, disent-elles, “d'abandonner la partie”. Les Ursulines de Québec, au nombre de 28 professes de chœur et de 13 converses en 1759, n'en sont plus en 1770 qu'à 18 religieuses de chœur et à 8 converses. Pendant ces mêmes dix ans, les Ursulines des Trois-Rivières n'auront pu s'agréger que deux nouvelles religieuses. Toutes ces communautés de femmes se ressentent au surplus de la disette de prêtres. Absorbés par le soin de leurs trop vastes paroisses, les curés n'ont guère le loisir de cultiver les vocations. Trop heureux les couvents qui peuvent s'offrir le service régulier d'une aumônerie.

Voilà pour le personnel de l'enseignement. Qu'advient-il de ses ressources? Depuis le chef du diocèse jusqu'à la plus petite communauté de femmes, ce sera pour longtemps, disons le mot, la pleine détresse. L'évêque, un évêque mendiant, n'a plus même d'évêché. Trop pauvre pour réparer l'ancien palais épiscopal endommagé par le siège de Québec, comment veut-on qu'il imite les largesses de ses prédécesseurs pour les oeuvres d'éducation? C'est lui qui écrit: “Il n'y a pas de curé dans le diocèse qui ne soit plus riche que moi. . . j'ai porté bien des soutanes retournées; je n'ai pas un morceau de pain, ni un coup de vin à présenter à un ami, je suis heureux qu'on me donne ma subsistance au séminaire.”

Les communautés sont-elles moins à plaindre? Sous l'ancien régime, elles tiraient leurs revenus de quatre sources principales: des subventions du trésor royal, de quelques rentes de France, de leurs

propriétés immobilières en Canada, puis, et c'était le cas particulier des Soeurs de l'Hôpital Général de Québec, des largesses des habitants du pays. Murray va jusqu'à dire que ces religieuses appartenant aux premières familles de la colonie, en tiraient des présents qui constituaient leur principale source de subsistance.

Or, toutes les communautés seront atteintes, et les unes de façon cruelle, par la conquête et ses conséquences économiques, en particulier par la banqueroute du papier monnaie. Il va de soi que les gratifications du roi de France prennent fin. La détresse de la noblesse canadienne, et Murray n'oublie pas de le noter, coupe court également aux larges aumônes que les religieuses recevaient de ce côté-là. Les Ursulines, les religieuses de l'Hôpital général à qui l'on a tout enlevé pour la subsistance des troupes et l'hospitalisation des blessés français, voient leurs créances réduites des deux tiers ou des quatre cinquièmes. Ruinées, les Soeurs de l'Hôpital, qui ont pourtant à soutenir un grand pensionnat de filles, se voient traînées en justice par leurs créanciers. Plus tard, la Révolution française portera un autre mauvais coup à ces communautés canadiennes, en leur ravissant leurs rentes de France; l'évêque devra alors permettre aux religieuses de l'Hôpital général d'aller faire elles-mêmes les travaux des champs sur leur ferme de l'Islet.

Les communautés d'hommes se portent-elles mieux? Le Séminaire de Québec, dont les revenus ne dépassent guère, à cette époque, 700 louis par année, les épuise pour l'entretien et l'instruction des jeunes clercs qu'il instruit gratuitement. Il n'en prélève pas moins sur sa pauvreté pour loger et nourrir l'évêque. A lui aussi, la Révolution française ravira une propriété de grande valeur d'où il tirait le plus clair de sa subsistance. Les revenus des Jésuites s'élèvent alors, selon une estimation de sir

James Murray, à 39,000 livres par année. De cette somme, quand plus d'un tiers a été appliqué aux missions, en lieu et place de l'ancienne gratification royale; que les Pères ont ensuite payé pour l'entretien de leurs survivants, pour de coûteuses réparations à leur collège, à leur église, à leurs moulins détruits ou endommagés par la guerre, soulagé enfin partout de nombreuses infortunes, Carleton rend ce témoignage aux Jésuites "qu'ils ont de la peine à vivre eux-mêmes".

Ainsi, appauvrissement, indigence et quelquefois extrême des soutiens de l'instruction publique, arrêt ou tarissement dans le recrutement du personnel enseignant, voilà quelques résultats immédiats de la conquête et voilà notre situation scolaire pour les 30 à 40 ans qui ont suivi le traité de cession. Si vous estimez qu'à l'heure actuelle, un arrêt de dix ans seulement dans notre vie scolaire ne pourrait produire dans la province qu'une situation désastreuse, je vous laisse à deviner ce que furent, dans la vie d'un petit peuple où il y avait tout à faire, ces trente à quarante ans de vie scolaire misérable.

Les nouvelles autorités coloniales ont-elles au moins tenté quelque chose pour soulager, atténuer ces misères? Où l'Eglise faiblissait, succombait par pauvreté d'hommes et de biens, qu'ont fait les nouvelles autorités pour la suppléer, l'aider? Pour le recrutement du personnel, je vous ai dit leur attitude. Aucune instance, aucune supplique populaire, ne pourront obtenir, pour les institutions d'enseignement, la venue au pays de quelques prêtres français, bien que les évêques s'offrent à se porter garants de la conduite de ces derniers. En 1770, les citoyens des villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières demandèrent, en un mémoire ému, l'autorisation de faire venir de France, pour l'enseignement des "hautes sciences", six professeurs de choix, spécifiant expressément qu'ils ne sollicitaient cette faveur

que "pour une fois seulement". Ils en furent pour leurs frais. Encore en 1820, Mgr Plessis sollicitait de lord Bathurst la faveur de faire passer au Canada quelques ecclésiastiques de France ou de Savoie, "n'excédant pas en tout le nombre de 12". Mgr Plessis en fut également pour ses frais.

Et les biens qui soutiennent l'enseignement public, propriétés immobilières ou autres, quel sort leur fait le nouveau régime? Ai-je besoin de dire que les gratifications d'Etat aux communautés, pour fins d'enseignement, cessent totalement avec les nouveaux maîtres? Pendant longtemps, la colonie n'aura de budget scolaire d'aucune sorte. Les biens des communautés enseignantes seront-ils au moins préservés, protégés? L'on sait que l'Acte de Québec qui garantit aux sujets canadiens la jouissance "de leurs propriétés et de leurs biens", contient pourtant, à l'égard des ordres religieux et des communautés, une exception formelle. Selon les instructions données au gouverneur, les communautés seront laissées dans "la possession de leurs établissements", mais possession conditionnelle et temporaire, jusqu'à ce que, disait-on, "nous soyons mieux renseignés sur leur véritable état et que nous sachions jusqu'à quel point elles sont essentielles au libre exercice de la religion de Rome, tel que permis dans notre dite province". C'était laisser planer sur ces biens religieux une menace paralysante, propre à empêcher toute initiative, tout grand dessein. Longtemps, les convoitises officielles rôderaient autour des propriétés considérables de Saint-Sulpice. Ce ne serait qu'en 1839, près de 80 ans après la conquête et après des intrigues sans cesse renouvelées, que la possession en serait enfin confirmée au Séminaire de Montréal. Avec les Jésuites, le procédé serait plus expéditif. En prononçant la dissolution de la Compagnie en 1775, le gouvernement britannique décréterait du même

coup la dévolution de ces biens à Sa Majesté "pour être utilisés de la manière qu'il plaira de faire connaître et de prescrire ultérieurement". Jamais plus, jusqu'en 1832, ces biens ne serviront au soutien d'écoles catholiques. Deux écoles royales de grammaire auront seules le privilège d'emarger à ces revenus, deux écoles protestantes, dont l'une de Kingston. Après soixante ans d'infatigables pétitions, les biens des Jésuites seront remis à la disposition de la province en 1832, à l'exception pourtant du collège de Québec, vaste édifice pouvant loger, au dire de Milnes, de 1,500 à 1,800 hommes de troupes, "un des plus beaux temples que l'on ait encore élevés aux sciences dans l'Amérique du Nord," dira un jour Denis-Benjamin Viger, et que les nouvelles autorités, en ayant peu à peu expulsé les anciens propriétaires, convertiront en casernes.

La politique du nouveau régime à l'égard de l'enseignement catholique se réduit donc à ceci: entraves au recrutement du personnel enseignant; suppression de l'aide financière, menaces paralysantes sur les biens déjà affectés à l'éducation, quelquefois même confiscation ou détournement de ces biens de leurs fins primitives.

Contre le vieil enseignement de la colonie, le nouveau régime sut-il au moins se garder du mouvement offensif?

La conquête ayant brisé l'homogénéité religieuse et ethnique du Canada français, le mélange des races et des croyances exigeait un système scolaire qui respectât cette dualité. Or, la dualité voulait dire ici une immense majorité de foi catholique et de langue française et une infime minorité de langue anglaise et foi protestante, soit, jusque vers 1830, une minorité qui ne dépasse pas le sixième de la population totale, soit encore, et selon les calculs de Bouchette, en 1822, 1,500 protestants disséminés dans les paroisses. Quel serait donc le système scolaire proposé par les nouveaux gouvernants?

Les premières instructions venues de Londres et qui datent de 1763, prescrivent de réserver des concessions de terre dans la province, pour l'entretien de maîtres d'école protestants, "afin de parvenir à établir l'Eglise d'Angleterre, tant en principe qu'en pratique, et que lesdits habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion." Ce ne sont là toutefois que directives générales qui, pour le moment, vont rester lettre morte. Mais lorsque, vingt-six ans plus tard, les autorités coloniales se mettront en frais d'organiser enfin un système scolaire, ce sera pour proposer à une province en grande majorité catholique, un système neutre. Rejeté une première fois en 1789, ce système, les autorités coloniales, avec la connivence d'une Chambre inattentive, réussiront à l'imposer à la province en 1801 par l'établissement de l'Institution Royale.

La Chambre du Bas-Canada, bientôt éveillée, aura-t-elle au moins le loisir de corriger ou d'abroger cette législation? Elle s'y mettra, dès 1814. Mais il lui faut compter avec les moeurs politiques de l'époque. Ce n'est pas tout, pour elle, de voter un projet de loi. Au-dessus de la Chambre, il y a d'abord le Conseil, la Chambre haute, véritable guillotine législative en permanence. Arrive-t-il à une loi de la Chambre basse de franchir la périlleuse étape du Conseil, la loi tombe aux mains du gouverneur, et l'aventure rappelle l'ancien passage de Charibde en Scylla. Son Excellence peut accorder la sanction immédiate ou réserver cette sanction à Sa Majesté. Tant pis pour le projet de loi colonial à qui échoit ce dernier sort: il en sera pour la traversée de l'Océan, le voyage au Colonial office, odysée toujours longue, souvent semée d'embûches et qui s'achève à grand-peine par le voyage de retour. De 1814 à 1824, ce sera le sort de nos lois scolaires. En 1814, en 1818, en 1820, en 1821, en

1823, la Chambre revient à la charge. Chaque fois la pauvre loi refait le même voyage dans la monotonie des mêmes aventures. En 1821, Mgr Plessis, lord Dalhousie, essaieront de fléchir les autorités métropolitaines. L'un et l'autre notent le mécontentement populaire grandissant. Rien n'y fait. Et la raison de ces tenaces obstructions, la raison principale, telle qu'énoncée dans les mémoires des conseillers-juristes de l'époque et dans la correspondance politique de lord Bathurst, c'est la détermination de la couronne britannique de garder la haute main sur la formation de la jeunesse canadienne. Enfin, en 1824, le ministre, lassé de la persistance de la Chambre coloniale, fera accorder la sanction royale à la loi dite des Ecoles de fabrique. C'était un premier gain. Mais notez qu'il avait fallu dix ans, dix ans de législation, dix ans d'opiniâtres instances auprès des autorités métropolitaines, pour leur arracher le premier lambeau de liberté et d'organisation scolaires.

Pour de multiples raisons, cette loi des écoles de fabrique ne produisit que d'assez maigres résultats. En 1829 la Chambre songea à autre chose; elle vota la première loi des écoles élémentaires soutenues par le budget public, en réalité la première loi scolaire organique de la province, le premier système régulier d'instruction publique. L'on en arrive là soixante-dix ans après la conquête. Mais il était dit que, cette fois encore, l'on jouerait de malheur. A peine ce système sera-t-il mis en train qu'en 1836, le Conseil législatif, pour une querelle politique, le jettera par terre en refusant de lui voter les subsides requis. Pendant une nouvelle période de cinq ans, la province restera sans système régulier d'enseignement public. Elle ne sortira de cette situation déplorable que pour être affligée, en 1841, sous l'Union des Canadas, d'une nouvelle loi scolaire unique pour les deux provinces, loi absurde et qui trop généralement restera inopérante.

Il faudra attendre encore cinq ans pour aboutir enfin à la loi plus raisonnable de 1846. Mais ces lois de 1841 et de 1846 coïncident avec l'avènement des institutions municipales; puis, la loi de 1846 décrète la cotisation scolaire obligatoire. Donc, plus d'enseignement public qui soit uniquement affaire d'Eglise et service social gratuit. Or, il se trouve que l'habitant du Bas-Canada, encore inhabitué à la taxe, se voit taxé tout à coup de deux côtés à la fois, et pour fins scolaires et pour fins municipales. Il crut à une insupportable tyrannie, à une conspiration des autorités pour le ruiner, l'étrangler tout net. La guerre des éteignoirs, résistance passive et active à l'opération de la loi scolaire, se déchaîna à travers la province. Elle ne devait s'apaiser que vers 1850.

Est-ce tout? Il faudrait vous montrer, si j'en avais le temps, de semblables misères affligeant, entravant notre enseignement secondaire et supérieur. Vous verriez, par exemple, que, par suite de lois rétrogrades, nos collègues classiques ne purent, avant 1840, obtenir le droit de s'ériger en corporations civiles: ce qui les laissait dans l'impuissance de recueillir des legs, des donations, condition indispensable d'une fondation solide. Pendant plus de dix ans, un homme comme M. Girouard, le fondateur de Saint-Hyacinthe, qui ne demande que la liberté de se dépouiller de ses biens personnels pour les léguer à sa maison, qui, sans exiger un sou de l'Etat, n'ambitionne, somme toute, que d'assumer un lourd et ingrat ministère, pendant dix ans, M. Girouard verra son noble dessein entravé, arrêté par les tenaces oppositions des autorités coloniales et métropolitaines.

C'est en 1770, il y a déjà quelque temps, comme vous le voyez, que, pour la première fois, et, les premiers en ce pays, les Canadiens français songèrent à fonder à Québec une université, un grand foyer de culture scientifique et française,

à l'usage de tous les étudiants des pays britanniques. Pour réaliser une si noble et si vaste entreprise, que demandaient-ils au pouvoir? Deux seules choses: la restitution des biens des Jésuites à la province pour fins d'éducation supérieure, et la permission de faire venir de France, "pour une fois seulement", six professeurs capables d'enseigner les "hautes sciences". Cette pétition signée des habitants de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, quel accueil reçut-elle? Pas même un accusé de réception. Cette université, Saint-Sulpice de Montréal offrit de nouveau de la fonder, vingt ans plus tard, en 1790, et de la fonder gratuitement, s'offrant à lui constituer des rentes sur les biens de sa compagnie, puis à lui céder sa seigneurie de Bourchemin. Quelle réponse fut faite à cette nouvelle proposition? Une réponse équivalente à celle qui avait accueilli la pétition de 1770.

Eh bien, maintenant, récapitulons. Notez que, pendant la guerre de la conquête qui commence en 1756 et dure quatre ans, les écoles de la colonie sont toutes fermées ou peu s'en faut; notez encore que, depuis la conquête jusqu'à 1814, soit pendant 54 ans, les écoles qui subsistent vivent misérablement, avec un personnel enseignant décimé, dénué de tout; comptez les dix et même les quinze ans de vaine législation de 1814 à 1824 et à 1829, heure où apparaît enfin la première et véritable organisation scolaire, mais pour une durée d'à peine sept ans; à cette période d'efforts gaspillés, ajoutez cette autre de démolition qui va de 1836 à 1841, puis les tâtonnements laborieux de 1841 à 1850; alors, vous rappelant la durée très brève d'une génération d'écoliers, retenez que la masse des enfants passés, à ces diverses périodes, de 7 à 12 ans, ont grandi sans école, et donc n'ont pu grandir que dans l'ignorance; enfin, et après tout cela, supprimez, car vous le pouvez, le nombre de générations d'illettrés que, de 1760 jusque

vers 1850, soit pendant près d'un siècle, notre race, pressée pourtant par les terribles impératifs de sa vie, a trainés à son pied, comme autant de boulets; d'autre part, demandez-vous ce qu'aurait pu être notre destin, quelle courbe différente eût prise notre histoire, si, dès 1770, dès 1790, nous avions pu nous former une élite intellectuelle d'enseignement supérieur, des hommes aux vues plus vastes, plus sûres pour nous gouverner, nous orienter dans notre vie politique, intellectuelle, économique. Et alors, en toute justice pour votre race, vous ne pourriez vous empêcher de vous dire: nous avons été trop contrariés, trop entravés, d'un mot, nous avons trop souffert pour être bien coupables. Et s'il y a des lacunes, des déficits indéniables dans notre armature, ils sont bien peu, en ce pays, qui ont le droit de nous les reprocher.

III

Ai-je outré, assombri le tableau? Laissons parler les documents et les faits. En 1784, un haut fonctionnaire colonial écrit en Angleterre que dans la province, "pas un homme sur cinq cents ne sait lire". Les marchands anglais qui enquêtent sur l'instruction du peuple, en 1787, usent à peu près de ces mêmes formules; à ceux de Québec, il plaît de n'apercevoir que "cinq ou six maisons d'école, petites et médiocres, éparses à travers le pays", et pour la seule instruction des filles. Point d'écoles, non plus, pour les garçons, disent les marchands de Montréal, et ils assurent que "les capitaines de milice, fréquemment tenus de faire exécuter des lois ou des ordres, sont si illettrés que pas un sur trois ne sait lire ni même écrire". Un voyageur qui confond peut-être l'humour avec la lourde plaisanterie, écrit "qu'il y a dans la province deux dames qui lisent, l'une et l'autre ayant dépassé la cinquantaine et regardées d'ailleurs comme des prodiges d'érudition". Lais-

sons de côté, si vous le voulez, la pittoresque description que se permet de la députation française au parlement du Bas-Canada, l'hystérique gouverneur que fut sir James Craig. En ces représentants du peuple, le plus ignorant de tous les peuples, il n'a vu que des fils de boutiquiers de la plus basse espèce, des fils d'habitants plongés dans l'ignorance ou la superstition et dont beaucoup n'eussent pu même écrire leur nom.

Assurement, beaucoup de ces critiques sont trop passionnées pour être objectives. Il y subsiste néanmoins une trop grande part de vérité pour que l'ensemble ne soit fort attristant. Quoi de plus troublant, au surplus, que ce bout de lettre de Mgr d'Esgris à l'évêque de Cork, en 1785: "Les sciences tombent ici à vue d'oeil. Les humanités, la rhétorique ne sont plus rien; la philosophie dégénère beaucoup; la théologie même a beaucoup besoin qu'on l'aide". Chez les Ursulines de Québec, le pensionnat va se vidant d'année en année. En 1785, il ne s'y trouve plus que 24 pensionnaires, sur lesquelles plusieurs demoiselles anglaises. Les parents préfèrent envoyer leurs filles à l'externat, et les religieuses se plaignent du peu de temps qu'on les laisse au couvent. Monsieur Joseph-Edmond Roy, qui avait noté le degré d'instruction fort louable des pionniers de la seigneurie de Lauzon, constate, navré, après la conquête, un effroyable abaissement: "Les habitants de Lauzon", écrit-il, "semblent avoir totalement oublié l'art de l'écriture. C'est à peine, si de temps à autre, un capitaine de milice ou un marguillier ose prendre la plume pour signer son nom. Tous, au contraire, déclarent toujours, avec une désolante unanimité... qu'ils ne savent ni signer, ni écrire". En 1824, monsieur Antoine Parent, supérieur du Séminaire de Québec, ayant à fournir à un comité de la Chambre un aperçu sur l'instruction à la campagne, se résout à ce qu'il appelle lui-même "cette humiliante énumé-

ration": en plusieurs paroisses "à peine cinq ou six personnes capables d'exprimer convenablement leur pensée par écrit et de faire les règles les plus communes de l'arithmétique"; le quart environ de la population sachant lire de façon passable; un dixième tout au plus, en état d'écrire son nom, et "assez misérablement à la vérité". De cette régression intellectuelle, il existe, d'ailleurs, un monument d'une éloquence aussi douloureuse que tranchante, et c'est la grande pétition populaire de 1827 contre le régime de Dalhousie. Sur les 87,000 signatures, on y put relever le nombre effroyable de 78,000 croix, signatures d'illettrés qui vaudront aux Canadiens, dans les milieux et les gazettes oligarchiques, le qualificatif méprisant de "Knights of the cross".

Quelques-uns, nous ne l'ignorons pas, ont prétendu jeter, dans ce tableau, quelques teintes moins sombres. Serrées de près, leurs statistiques confirment plus qu'elles n'atténuent le déplorable état de choses.

En 1789, Mgr Hubert se faisait fort de recenser, en chaque paroisse, 24 ou 30 personnes capables de lire et d'écrire. Mais c'est là calcul purement approximatif et fait en 1789, alors que survit en partie la génération d'avant la conquête, celle-là plus généralement instruite. Puis, 30 personnes par paroisse, cela fait exactement, pour l'ensemble des 136 paroisses de l'époque, 4,080 personnes. Et, puisque l'évêque concède que le nombre des femmes instruites dépasse celui des hommes, voilà peut-être 2,000 hommes tout au plus, sachant lire et écrire. Qu'est-ce, en vérité, que ces 4,080 personnes douées de quelque instruction, sur une population totale de 160,000 âmes, dont 140,000 au moins d'origine canadienne? De ce nombre, si vous soustrayez un sixième, proportion ordinaire, à cette époque, des enfants au-dessous de six ans, le nombre des illettrés se chiffre exactement à 23, 24. Pour l'année 1825, Bibaud nous donne

13,100 Canadiens français sachant lire et écrire, dont 2,480 en état de s'abonner à des journaux. Et Bibaud trouve à s'enthousiasmer. Que si l'on se reporte, encore cette fois, aux recensements, l'on découvre, pour le Bas-Canada, une population globale de 479,288 âmes. De ce chiffre, si l'on déduit 100,000 environ de population d'origine britannique, puis 63,000 enfants au-dessous de six ans, la proportion des illettrés demeure encore ce qu'elle était en 1789: 23, 24. D'ailleurs, parmi les gens en état de s'abonner à une revue, Bibaud inscrit, sans sourciller, tous les négociants et marchands, ce qui est peut-être un peu fort, les trois quarts des aubergistes, ce qui est décidément très fort, puis 500 artisans ou cultivateurs "lisant par leur femmes ou leurs enfants", ce qui est tout à fait ingénieux. En réalité, la *Bibliothèque canadienne* de Bibaud, qui débute, en 1825, avec un peu plus de 200 abonnés, n'en comptait encore que 350 au bout de l'an.

Un état d'esprit désolant, bientôt répandu dans la masse de la population, en dit plus long d'ailleurs que tous les témoignages et toutes les statistiques. Le manque d'écoles, beaucoup l'attribuent à deux causes principales: la pauvreté générale et le manque de bons maîtres. Tel est le sentiment de monsieur Parent, supérieur du Séminaire de Québec, et celui de monsieur Joseph-Edmond Roy, historien de la seigneurie de Lauzon. Mais, il y a beaucoup plus grave. L'expérience, hélas! l'a trop démontré: dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral, les peuples ont plutôt tendance à s'abandonner. C'est le propre de tous les maux, sans en excepter l'ignorance, d'aller s'aggravant, pour peu qu'on cesse de les combattre. Tout, comme il est avéré que le mal de l'ignorance ne saurait s'introduire dans un corps social sans en affecter à la longue tout l'organisme, et jusqu'en ses parties morales. Voilà bien, en tout cas, ce qu'il advint à notre petit peuple. La première

génération canadienne qui suivit la conquête, avait, sans nul doute, souffert de son ignorance; la deuxième s'y résigne en attendant que la suivante s'y complaise. C'était la courbe inévitable. Vers 1815, l'on accuse les Canadiens de préférer vivre dans l'ignorance plutôt que de payer pour s'instruire. Et l'accusation est du voyageur John Lambert qui, pour cette fois, exagère à peine. "Parmi ceux qui sont fort en état de soutenir les dépenses de l'instruction, il n'y en a point qui aient une idée convenable de sa valeur et de son importance", affirme un maître d'école, pasteur protestant. Et le témoignage de ces étrangers compterait pour peu de chose, si d'autres, nullement suspects, ne les venaient confirmer. "Pour dire toute la vérité", écrit Joseph-Edmond Roy, — et il s'agit de la génération de 1800— "personne ne lisait, personne ne voulait lire, l'on avait une sainte horreur des livres et l'on se méfiait de ceux qui, par exception extraordinaire, possédaient quelque instruction... On semble mettre quelque orgueil à avouer son ignorance, tout comme des grands seigneurs du moyen âge,"

IV

Ce tableau de notre misère scolaire ne serait pas complet si l'on n'y ajoutait deux traits qui ne s'en peuvent séparer: le manque de maîtres et le manque de livres. L'ignorance trop générale rendait difficile, il va de soi, le recrutement des maîtres. Où les prendre et d'abord où les former? Ce n'est qu'en 1836 que s'établira la première école normale, presque aussitôt emportée par la bourrasque de 1837-38. Et ce n'est que vingt ans plus tard, en 1856, que reparaitront ces écoles de formation pédagogique.

En de telles conditions, comment s'étonner que ces pauvres maîtres du temps jadis, ni les contemporains, ni les historiens ne les aient beaucoup flattés? Avec sa bienveillance coutumière, le *Mercury* parla,

en 1839, de 50 à 60 maîtres qui avaient retourné aux bureaux publics, le reçu de leur salaire signé d'une croix. Plus catégorique, lord Durham affirme imperturbablement, sur la foi d'Arthur Buller, qu'"une grande proportion de maîtres ne savaient ni lire ni écrire", que, tout au plus, pouvaient-ils enseigner le catéchisme par coeur. Critiques outrées, semble-t-il, qu'il convient pourtant de n'écarter qu'avec prudence. Il est sûr qu'après 1829, la grande préoccupation est d'abord de fonder une école, et que celle de lui trouver un maître ne vient qu'en second lieu. Et les écoles surgissent en si grand nombre et si dru, qu'en la carrière d'instituteurs déjà trop ouverte se vont précipiter nombre de faiseurs qui ne faisaient rien. Au reste, quel choix rigoureux l'Etat ou les parents se pouvaient-ils permettre, en face de candidats à qui ils n'avaient à offrir qu'un salaire de famine? En 1856, 112 instituteurs et 878 institutrices reçoivent encore au-dessous de 25 louis; 10 seulement reçoivent 100 louis ou un peu plus que cette somme. Avec de tels émoluments, le cas ne devait pas être rare de maîtres d'école, comme il en exista en certain village, maîtres tenant une école modèle hautement louée par l'inspecteur, mais contraints, pour faire vivre une nombreuse famille, de se livrer aux besognes les plus humbles et les plus disparates, devenant, les jours de congé, ou après les heures de classe, peintres, charpentiers, cordonniers, secrétaires d'amoureux illettrés, et voire photographes, de ces vieux photographes qui ont fixé tant de vénérables figures aux pommettes roses sur le zinc impérissable. A l'époque de la guerre des éteignoirs, les habitants se feront, de la condition de ces miséreux, un argument triomphant pour conclure à l'inutilité de l'instruction: "Si l'instruction sert à enrichir le monde", diront-ils, "pourquoi les maîtres d'école qui donnent l'instruction aux autres

sont-ils si pauvres, si misérables, si peu considérés?"

A la décharge de ces pauvres maîtres si malmenés, disons que, dans l'exercice de leur magistère, ils sont bien quelque peu gênés par le manque et même par l'absence d'un outil assez indispensable: le livre, le manuel.

Qui n'a lu, avec beaucoup d'émotion, l'histoire de cette vieille grammaire française de l'externat des Ursulines des Trois-Rivières, grammaire unique et d'âge centenaire, presque enchâssée sur un lutrin au milieu de la classe, et devant laquelle chaque élève pouvait aller à son tour apprendre la leçon, mais avec défense de toucher au livre vénéré et fragile, le droit de tourner les pages n'appartenant qu'à la maîtresse? Voilà un trait, se dit-on, auquel ne manque ni la couleur romantique, ni même romanesque. Mais, y entre-t-il tant de fiction? Voici, en tout cas, qui n'est nullement inventé et qui révèle l'indigence de tout l'outillage scolaire: dans les "Règles pour les écoles à établir" de la Société d'éducation du district de Québec, règles imprimées en 1822, je trouve ce no 24e: "Pour se dispenser d'acheter du papier, de l'encre et des plumes pour les écoliers, il sera fait une tablette devant les premiers bancs avec un rebord pour contenir du sable blanc, sur un fond peint en noir, pour les commençants, écrire avec leurs doigts ou poinçons de bois les lettres, mots et chiffres qui leur seront montrés..."

On ne saurait nier qu'il soit entré au pays des livres français, y compris des manuels scolaires, et ce, dès les premières années du régime anglais. Mais existe-t-il un commerce régulier et facile de librairie française qui fasse du manuel scolaire un article abondant et de prix abordable? Et d'abord, ce commerce pouvait-il exister quand les rigueurs du "pacte colonial" interdisent à la colonie toutes relations commerciales avec son

ancienne métropole et que, depuis 1701, l'Angleterre et la France rivalisent à qui se hérissera l'une contre l'autre du protectionnisme le plus rigide? Ces farouches attitudes n'admettront de tempérament que plus d'un quart de siècle après la conquête du Canada, avec le traité Eden de 1786. Mais, ce traité qui profite beaucoup à l'industrie anglaise, ne profite qu'aux denrées agricoles françaises, et encore fort médiocrement. Il y a, en outre, le fret océanique, les droits d'entrée, les frais de poste qui équivalent à des taux ou à des droits prohibitifs. La conclusion de tout ceci, c'est que le manuel scolaire, déjà coûteux sous l'ancien régime, ne le reste pas moins en de telles conditions de commerce. Aussi, les textes abondent qui établissent la rareté, la pénurie des livres d'école. En 1763, les Ursulines de Québec se voient sur le point de renvoyer un certain nombre de leurs élèves externes, faute de livres. Quatorze ans plus tard, elles avoueront encore que le manque de "ces articles" les "font gémir depuis longtemps". Vers 1836, il arrive que l'on se serve, comme livre de lecture, dans les écoles de la province, du journal *La Minerve*. Un voyageur prétend avoir vu de pauvres enfants, mal vêtus, paraître à l'examen public, tenant en leurs mains des "fragments de livres", qu'ils se passaient les uns aux autres, seuls les plus heureux possédant quelques feuilles de papier pour écrire. Arthur Buller soutient que beaucoup d'enfants vont en classe les mains vides.

Mais, alors, ces manuels si rares ou si chers, que ne les fabriquait-on au pays? diront les sages à qui la sagesse coûte toujours bon marché. A la vérité on s'y mit et d'assez bonne heure. Et si l'on ne s'y mit ni assez tôt ni suffisamment, c'est que, d'abord, ne fabrique pas qui veut un manuel, des aptitudes pédagogiques y étant requises, et qu'en outre, il y fallait quelques capitaux et que ces capitaux, imprimeurs et rédacteurs de manuels hésitaient à les risquer, en l'absence de toute pro-

tection légale de la propriété littéraire.

Au surplus, ce qui prouve bien l'existence d'un obstacle plus qu'ordinaire à vaincre ce sont les corvées formidables que s'imposent écoliers et professeurs des collèges pour se fabriquer des copies manuscrites de manuels. Les classiques ou manuels importés d'Europe sont en quantité si limitée que les autorités des collèges préfèrent les louer plutôt que les vendre. Le manuel le plus répandu jusqu'en 1840, et même après cette date, c'est le manuel manuscrit, composé souvent par le maître, copié par l'élève. "Le collège", disent les *Annales historiques du collège de l'Assomption*, "présentait un aspect à faire revivre le Mont-Cassin". A Québec, "presque tous arrivaient au séminaire avec des classiques copiés de leurs propres mains". Partout, les professeurs s'assujettissent à composer ou à transcrire des traités qu'ils donnent à leurs élèves. Quelquefois même, ces élèves entreprennent de transcrire mot à mot un auteur classique: un Horace, un Virgile, un Homère. Au collège de Montréal, les Belles-Lettres, la Rhétorique, les mathématiques, les sciences naturelles, la mythologie, l'histoire ancienne et moderne, la géographie sont enseignées en traités manuscrits. M. Houdet laissera, composés de sa main, deux dictionnaires, l'un français-latin, l'autre latin-français, contenant 6,988 mots. A qui fera-t-on croire que ces maîtres et ces collégiens aient choisi de s'imposer d'aussi ingrates besognes, pour la seule économie de quelques sous? Les manuels scolaires ne sont pas d'ailleurs les seuls livres qui soient d'acquisition difficile. C'est au souvenir de ces temps douloureux que, vers 1850, Etienne Parent disait: "Je ne suis pas encore bien avancé en âge, mais j'ai vu le temps où l'arrivée, dans notre bonne ville de Québec, d'un ouvrage français contemporain, était presque un événement; et bienheureux s'estimait qui pouvait en avoir la lecture. Je pourrais vous citer de mes amis de jeu-

nesse qui ont copié à la main des ouvrages français, qu'on ne pouvait se procurer qu'à un prix exorbitant".

* * *

Mais, me dites-vous, pour grandes que soient ces misères, elles ne datent pas moins de cent ans tout près. Depuis lors, le temps ne nous a-t-il pas été laissé de les réparer? Avons-nous le droit, en 1930, de les invoquer comme des excuses?

Et d'abord, est-il vrai qu'irréparables chez les individus, ces sortes de malheurs ne le seraient point chez un peuple? Sans doute, la vie d'un peuple, longue, illimitée, se peut accorder des reprises, des revanches, interdites à l'individu, limitée à une brève existence. Si celui-ci a perdu ses années de jeunesse qui sont ses années de formation, aucun artifice ne saurait les lui rendre. D'autre part, autour d'un peuple, la vie n'est pas stationnaire. La vie n'attend point qui s'attarde. Pendant qu'un peuple marque le pas, piétine, ses rivaux, souvent plus heureux, continuent d'avancer et de le distancer. Le jour où, ses moyens intellectuels recouverts, il voudra reprendre sa marche en avant, que découvrirait-il? Qu'autour de lui, tout a marché plus vite que lui; des chances, des avantages sont pris qui ne sont plus à prendre; le milieu, le monde a évolué; et pendant qu'entre lui et ce monde changé, le peuple arriéré tente des ajustements laborieux, de nouveau il s'attarde, il use à cette tâche des énergies que d'autres, plus favorisés, emploient toujours à le distancer et à le vaincre.

Une autre injustice, ce serait d'ignorer ce que notre race, une élite au moins, a tenté à toutes les époques, inlassablement tenté, pour se défendre, triompher de l'ignorance. Ici, il me faudrait encore vous rappeler le projet grandiose et ingénu des Canadiens de 1770, pour doter Québec de sa première université, grand foyer de culture française pour tous les pays britanniques; l'offre généreuse de St-

Sulpice, en 1790, pour fonder à ses frais, sans demander un sou à l'Etat, cette université française; l'opiniâtreté du clergé, de la Chambre, de tout le peuple, à revendiquer le retour à la province des biens des Jésuites; la belle ténacité de nos parlementaires pour arracher à la métropole la liberté de l'enseignement, doter le pays d'un système scolaire efficace; et, pendant toute cette époque, où les contemporains ont l'impression de s'enfoncer dans une croissante noirceur, il me faudrait vous dire le zèle, le dévouement du clergé, des particuliers, des associations d'éducation, pour réagir, tenir allumé le flambeau, l'empêcher de s'éteindre; vous dire aussi la naissance, l'essor, au milieu de misères héroïques, de notre enseignement secondaire; l'élan magnifique des petites filles de notre race, fondant, en moins de dix ans, de 1843 à 1853, quatre congrégations religieuses pour parer à la crise du personnel enseignant; il faudrait enfin broser le tableau de notre situation scolaire actuelle, faire voir ce pays, au passé si lourd de malheurs, détenant aujourd'hui, et sans législation coercitive, l'une des plus hautes fréquentations scolaires de la Puissance et du monde entier, possédant, en cette année 1930, un système d'enseignement à tous les degrés conforme, malgré d'indéniables lacunes, aux plus

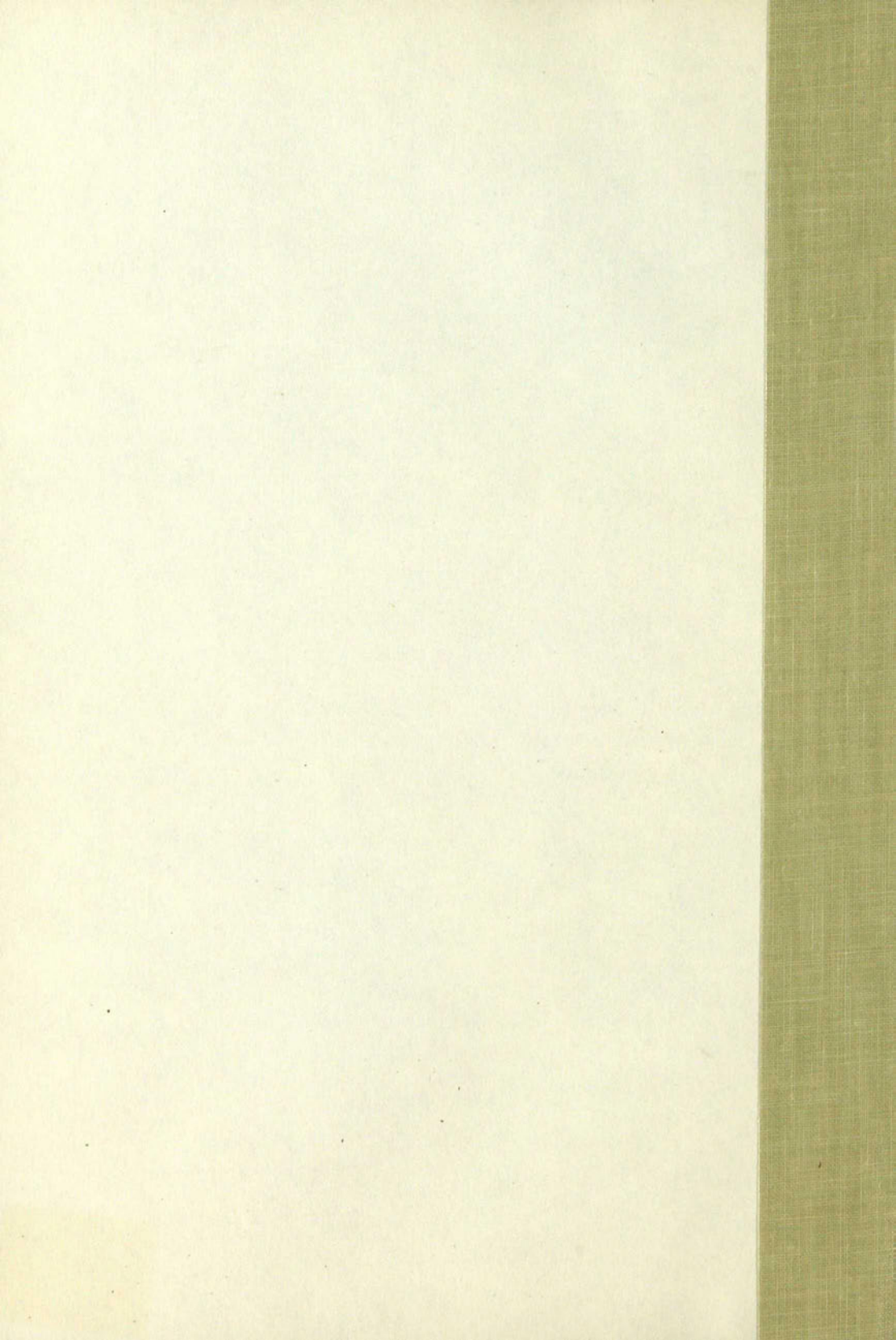
hautes exigences des peuples modernes.

Puis, vous l'entendez bien, ce tableau de nos efforts et de nos réalisations ne nous laisserait nul droit de nous arrêter à ce point de la route comme à une halte de repos. La claire vision de ce que nous avons fait ne saurait être qu'une incitation à faire jusqu'au bout ce qui nous reste à faire. Mais, s'il vous paraît qu'en certains domaines et particulièrement dans le domaine économique, nous allons quelquefois d'une démarche un peu lente, un peu indécise, vous pourriez peut-être méditer ces propos que, l'autre jour, le cardinal MacRory, primat d'Irlande, tenait à son pays: "Vous avez à rebâtir la nation, car ce pays que l'on appelle l'Irlande était presque mort. Nous avons perdu, non seulement notre commerce et nos affaires, mais l'esprit du commerce et des affaires".

Pour être plus grandes que les nôtres, ces misères nous font pourtant penser aux nôtres. Elles nous obligent à nous rappeler, avec quelque indulgence pour nous-mêmes, que pour des causes dont beaucoup tiennent à la conquête plus qu'au conquérant et dont quelques-unes même ne sont pas imputables à la conquête, il y a, en notre histoire, cette douleur tragique: nous sommes un peuple qui passe son temps à rattraper du temps perdu.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

SAINT-PIERRE
BIBLIOTHÈQUE



BRO-DART BRO-DART
of Canada, Ltd.

6 Edmonson St.
Brantford, Ontario

MADE IN CANADA

BNQ



000 383 707